

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2011 / 2012 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS"

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à 459.29 € par élève des classes primaires de l'Ecole Privée domicilié à St Germain Laval, pour l'année scolaire 2011/2012.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2011 / 2012 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"

Décide d'attribuer une subvention de 170 € par élève, domicilié à St Germain Laval, de la classe maternelle de l'Ecole Privée "Les Marronniers" pour l'année scolaire 2011/2012.

SUBVENTIONS ANNUELLES 2011

Décide d'accorder une augmentation de 2 % aux subventions attribuées annuellement.

DEMANDES DE SUBVENTION BALLON ROND GERMANOIS EN FETE

Décide d'attribuer une subvention de 450 € à titre de participation à l'organisation de la fête patronale 2010.

TRAVAUX D'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PARKING EQUIPEMENT CULTUREL ; PROPOSITION CHIFFREE DU SIEL

Donne son accord sur le dernier projet présenté par le SIEL pour la réalisation de travaux de réduction de l'éclairage public des parkings de l'Équipement culturel et sportif.

Approuve le montant de la participation, à la charge de la commune, s'élevant à 1 988 € sous forme de fonds de concours.

ACQUISITION DE TERRAINS AU GRAND VERNAY (AU DESSUS DU CIMETIERE)

Approuve l'achat de deux parcelles de terrain, situées « Le Grand Vernay » de 192 m² auprès de M. Jean Louis RAMBAUD et 197 m² auprès de M. Pascal DUMAS en vue d'aménager un parking le long du cimetière, Chemin du Grand Vernay.

RENOUVELLEMENT BAIL DU PRESBYTERE AU 1ER JANVIER 2012

Renouvelle la location du presbytère, situé 84, rue Denfert Rochereau à M. le Curé à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans sans changement du montant du loyer annuel, soit 50 € par an.

PARKING RUE DU CLAPIER : CONVENTION RAMOND/COMMUNE

Approuve la convention entre la Commune et M. RAMOND, paysagiste à St Germain Laval afin de prévoir les modalités de règlement des travaux que cette entreprise a réalisé pour l'aménagement du parking de la rue du Clapier